

ABONDEMENT DU CPF : UN TREMPLIN VERS LA COMPÉTENCE

18 avril 2023



Informations pratiques



45 min (présentation et temps d'échange)



Pour interagir: un espace de conversations est disponible



La rediffusion sera disponible à partir du 20 avril 2023 sur le site de la Fédération des Ogec



Le support PPT et les documents seront téléchargeables sur le site de la Fédération des Ogec

Thèmes abordés



Rappel du cadre légal
par Michèle Coirier



Présentation de la Caisse des
Dépôts
par Carine Garchery



Présentation de l'abondement
automatique
par Aurélie Delgove



Mise en œuvre opérationnelle du
CPF
par Carine Garchery

Compte Personnel de Formation (CPF)

- Depuis 2015, le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF).
- Le CPF est un **droit personnel de financement de formation continue à visée qualifiante, diplômante ou certifiante**.
- Le **CPF concerne tous les actifs** (salariés, demandeurs d'emploi et fonctionnaires) depuis l'âge de 16 ans jusqu'à la liquidation des droits à la retraite.
- En 2019, le **CPF est alimenté en euros** et devient accessible via une application numérique « **Mon Compte formation** » gérée pour le compte de l'Etat par la Caisse des dépôts.
- Le CPF est centré sur la personne et permet d'acquérir des droits chaque année pour se former tout au long de sa carrière professionnelle. Il est à la main du salarié. Les droits au CPF sont portables, non transférables, non périssables.

CPF (les actions éligibles)

- une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) ;
- une attestation de validation de bloc de compétences faisant partie d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) ;
- une certification ou une habilitation enregistrée dans le répertoire spécifique (**RS**), dont la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)
- les actions permettant de faire valider **les acquis de l'expérience (VAE)** mentionnées au 3° de l'article L.6313-1 ;
- **le bilan de compétences** ;
- les **actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises** mentionnées ayant pour objet de réaliser leur projet de création ou de reprise d'entreprise et pérenniser l'activité de celle-ci ;
- la préparation de l'épreuve théorique du Code de la route et de l'épreuve pratique du **permis de conduire** des véhicules du groupe léger (permis B) et du groupe lourd.

Alimentation du CPF en euros

- Pour les salariés à temps complet ou dont le temps de travail est supérieur à 50 % du temps complet : **500 € par année de travail avec un plafond de 5000 €.**
- Pour les salariés non qualifiés (c'est-à-dire infra CAP ou BEP, inférieur au niveau 3 du RNCP) et les personnes en situation de handicap : **800 € par année de travail avec un plafond de 8000€.**
- Pour un salarié dont la durée de travail est inférieure à 50% de la durée légale ou conventionnelle de travail, l'alimentation du compte est calculée proportionnellement au temps de travail effectué.
- Le CPF peut être complété par des **abondements.**

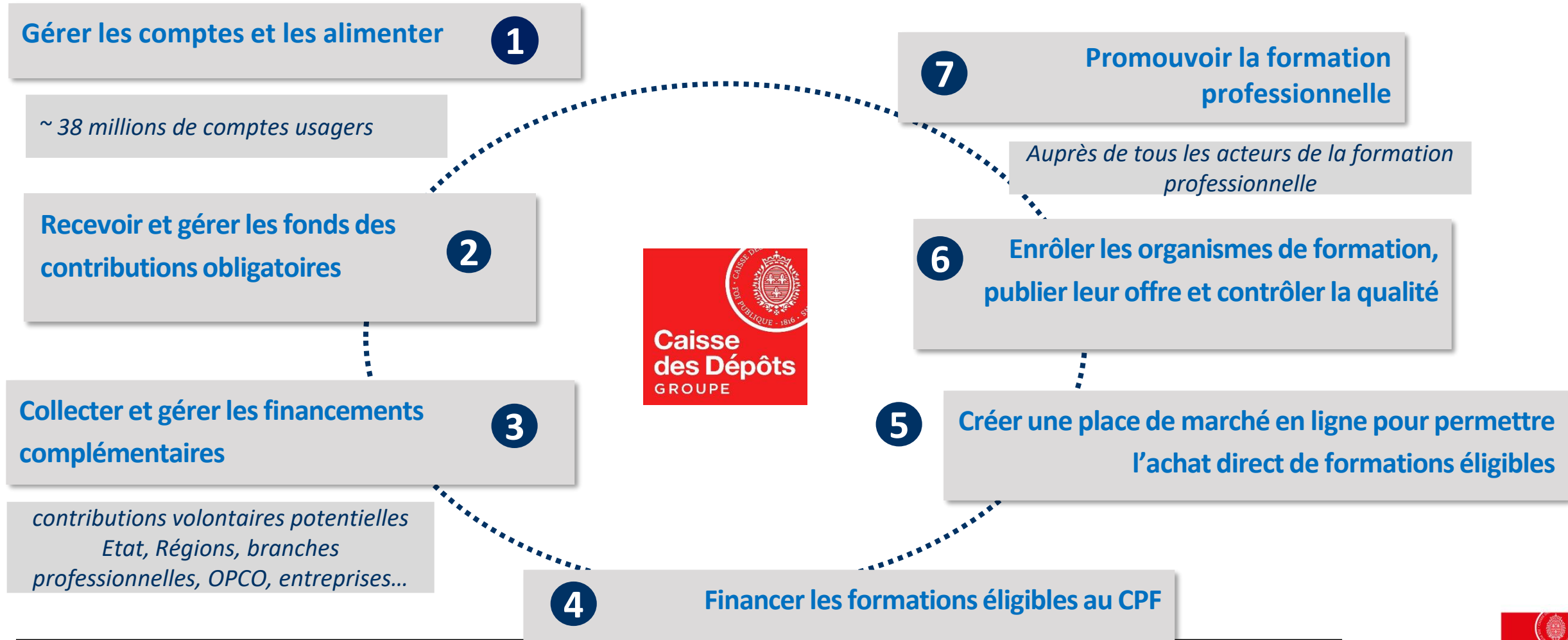
Utilisation du CPF

- Le salarié choisit quand et comment utiliser son CPF, l'employeur ne peut pas lui imposer l'usage du CPF.
 - **Si la formation a lieu pendant le temps de travail**, le salarié doit demander une autorisation d'absence à son employeur. Sa rémunération reste inchangée.
 - **Si la formation a lieu pendant le temps libre**, c'est-à-dire en dehors du temps de travail, le salarié mobilise ses droits sans autorisation et sans intermédiaire, ce qui ne donne pas de droit à une rémunération supplémentaire ou à une allocation formation.

Mission de la Caisse des Dépôts et ses partenariats

Les 7 grandes missions de la CDC

La Caisse des Dépôts : l'opérateur de Mon compte formation



Les financeurs entrés dans la démarche

- **Pôle Emploi**

Pôle Emploi peut abonder directement via la plateforme le CPF d'un demandeur d'emploi depuis 8 juillet 2020

- **Les Conseils régionaux**

5 Régions ont signé des conventions avec la CDC : Hauts de France, Pays de la Loire, Occitanie et Bourgogne Franche Comté, Guadeloupe. Et, visent des publics demandeurs d'emploi et/ou salariés

- **Les Branches et les OPCO**

Les branches professionnelles ont la possibilité de contribuer financièrement au titre du fonds conventionnel. Et les OPCO peuvent soutenir les salariés des entreprises de moins de 50 salariés de leur champ via les fonds PDC.

7 branches et 6 OPCO sont entrés dans la démarche :

- **ATLAS/BET ; OCAPAT/Alimentaire ; UNIFORMATION/UCANSS...**
- **OPCO SANTE/Sanitaire et social , UNIFORMATION/Mutualité, AFDAS/Intermittents du spectacle, un FAF et AKTO/EEP et !**

Le CPF a 3 ans !

Emploi, Chômage	Temps et Conditions de travail	Dialogue social, Rémunérations	Politiques de l'emploi et Formation professionnelle	Métiers et Publics cibles	Publications	Données	Évaluation & Recherche
--------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--	------------------------------	--------------	---------	---------------------------

Accueil > Données > Résultats de l'enquête sur les usages du compte personnel de formation

🖨️ ✉️ in 🐦

DONNÉES

Résultats de l'enquête sur les usages du compte personnel de formation

17 FÉVRIER 2023 | PONCTUELLES | NATIONALES

Formation des salariés Formation des demandeurs d'emploi

☰ **SOMMAIRE**

Près de neuf personnes sur dix ayant suivi une formation dans le cadre du CPF la recommandent. Consultez les premiers résultats sur la qualité des formations suivies, les

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/resultats-de-lenquete-sur-les-usages-du-compte-personnel-de-formation>

Un accès à la formation qui se démocratise

Une montée en charge réussie

LES FORMATIONS FINANCÉES (depuis le 21 novembre 2019)



Au 3 mars 2023

Un impact déjà significatif sur l'accès à la formation

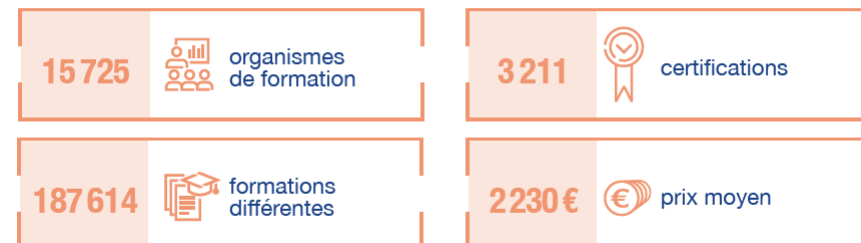
Forte représentation des salariés (65% des demandes) et des personnes moins qualifiées (niveau bacs et infra)

Le CPF bénéficie massivement aux ouvriers et employés (73,3%)

Poids accru des séniors (20% des demandes) et quasi **parité hommes/femmes**.

Une offre variée qui se développe avec la mise en place d'abondements

UN CATALOGUE DE FORMATION GÉRÉ VIA UN PORTAIL DÉDIÉ



Les abondements en chiffre :

Des services et un portail dédiés aux financeurs

Les financeurs de la formation professionnelle peuvent compléter les droits à formation des usagers via un dispositif d'abondements. Ces financements complémentaires favorisent l'accès à des formations ciblées pour des métiers en tension et d'avenir, afin de répondre aux besoins de main d'œuvre dans les territoires.



PÔLE EMPLOI



LES EMPLOYEURS



5 RÉGIONS, 6 BRANCHES PROFESSIONNELLES ET LEURS OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES




* Régions Pays-de-la-Loire, Hauts-de-France, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Guadeloupe, branche des bureaux d'études techniques et conseils et Atlas, branche agro-alimentaire et Ocapiat, branche sécurité sociale et son Opco (Uniformation), Uniformation, branche mutualité et son Opco (Uniformation), branche santé et Opco santé et Afdas (intermittents du spectacle)

Abondement automatique au Compte Personnel de Formation (CPF)

- L'accord Interbranches du 22 juin 2022 a créé l'Abondement automatique du Compte Personnel de Formation (CPF).
- Cet abondement est accessible aux salariés de droit privé des deux branches constitutives de l'Interbranches de l'EEP (EPNL et établissements privés agricoles) pour suivre une formation menant à une des 7 certifications prioritaires de la branche.



Code RNCP	Intitulé
35431	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Educateur de vie scolaire
35728	CQP Coordinateur de vie scolaire
28048	CAP - Accompagnant éducatif petite enfance
34698	Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation
35554	Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation
5983	Surveillant - visiteur de nuit en secteur social et médico-social
17163	Conducteur-e accompagnateur-e de personnes à mobilité réduite



Signature d'une convention tripartite : Branche EEP-AKTO- Caisse des Dépôts

- Le 24 janvier 2023, l'Interbranches Établissements de l'Enseignement Privé (EEP) a signé avec la Caisse des Dépôts et AKTO une convention d'abondement au Compte personnel formation.
- La contribution conventionnelle Capital compétences finance la politique de l'abondement automatique du CPF.
- Cet abondement est accessible via la plateforme qui permet de mobiliser le CPF : Mon Compte Formation.



Définition

- L'abondement de branche permet de financer tout ou partie du **reste à charge jusqu'à 3000€** et cela pour toute action s'inscrivant dans les certifications prioritaires de la branche.
- Pour que l'abondement soit effectif, le titulaire doit :
 - Déposer une demande de dossier sur la plateforme en utilisant son CPF.
 - **Dépenser l'intégralité du montant disponible** sur son CPF. Il n'est pas possible de fractionner le montant disponible (cadre légal)
- Le montant minimum pour accéder à l'abondement est de 1€.



Ingénierie financière et règle de prise en charge 2023

- 3 cas possibles (dans tous les cas il faut l'accord du salarié sur la mobilisation de son CPF).
 - Si le montant disponible sur le CPF est supérieur au coût pédagogique, le salarié mobilise uniquement son CPF. Il n'y a pas de reste à charge sur le coût pédagogique et donc pas de mobilisation de l'abondement automatique de la branche.
 - Si le montant du coût pédagogique est supérieur au montant disponible du compte CPF du salarié, l'abondement automatique de branche va venir compléter le financement à hauteur du reste à charge dans la limite de 3000€.
 - Si le montant du coût pédagogique est supérieur au montant disponible du compte CPF du salarié et au 3000 € l'abondement automatique de branche, alors le reste à charge peut être complété par un abondement employeur (avec demande de prise en charge par AKTO sur l'axe 3) et/ou un abondement salarié.
- AKTO prend aussi en charge sur l'axe 4 le forfait lié aux évaluations du CQP visé.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le parcours d'achat sur la plateforme MCF (mon compte formation) du salarié

J'accède à la page d'accueil

J'utilise uniquement le lien :
moncompteformation.gouv.fr

Développez vos **compétences**

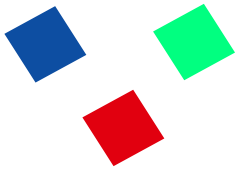
Comment ça marche ?



FAITES-VOUS ACCOMPAGNER

C'est gratuit !

J'active mon compte MCF



Je clique sur
« création de compte »

Informations demandées :

- Nom de naissance
- Numéro de sécurité sociale + clé
- Téléphone fixe et/ou mobile
- Courriel personnel
- Adresse postale
- Mot de passe
- Niveau de diplôme
- Acceptation des CGU



AIDE



CONNEXION



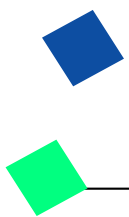
CRÉATION DE COMPTE

RECHERCHE

DROITS

DOSSIERS

CONSEILS PROFESSIONNELS



JE CONSULTE MES DROITS

Je cliquer sur l'onglet
« Mes droits formation »

Mes droits formation

1 795,00 €

Votre solde disponible est de **1 795,00 €**.

Les droits acquis au titre d'une année d'activité professionnelle sont crédités au cours du premier semestre de l'année suivante.

Vous étiez salarié privé avant le 31 décembre 2014 ?

[Saisir mon DIF](#)

Historique

PDF 

2020



JE RECHERCHE UNE FORMATION

Je renseigne mes critères dans le moteur de recherche

Recherche Formation

Formation, métier, compétences
BIG DATA

Formation en centre

Formation à distance

Localisation

Me connecter

Aides au financement

Des organismes soutiennent vos formations. Pour en savoir plus, connectez-vous.

Filtres et tri 291 résultats

Filtres 0

Tri Pertinence

Mettre en place un projet Big Data

Par Organisme de formation

2016,00 €

14h

Localisation

WebIntelligence BI 4 niveau 2

Par Organisme de formation

1044,00 €

14h

Localisation

Je peux filtrer et trier les résultats

Je me connecte

Vos données de connexion sont strictement personnelles, veuillez à ne pas les communiquer à une autre personne.

Connexion FranceConnect+

Nouveau ! FranceConnect+ assure la sécurité de votre CPF grâce à l'Identité Numérique La Poste.



Qu'est-ce que FranceConnect+ ? [?](#)

OU

Connexion avec vos identifiants

Numéro de sécurité sociale



Mot de passe



Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre.

 **ME CONNECTER**

[MOT DE PASSE OUBLIÉ](#)

Je me connecte

Je choisis un moyen pour me connecter sur:

MonCompteFormation



Pourquoi je ne retrouve pas mes comptes habituels ?

impots.gouv.fr

Assurance
Maladie

Service
Public
Français

mobile connect
et moi

FranceConnect+ est la nouvelle solution FranceConnect qui vous permet d'accéder à encore plus de démarches en ligne. Le service auquel vous souhaitez accéder nécessite l'utilisation d'un compte ayant un niveau de sécurité plus élevé.

Comment créer une identité numérique

Comment créer son identité numérique

Une identité numérique **vous permet de prouver votre identité en ligne**. Elle contient **vos informations d'identité vérifiées grâce à votre pièce d'identité**. Son utilisation **nécessite une authentification forte** (votre code secret vous sera demandé via une application mobile à chaque utilisation).

Pour créer une identité numérique **vous devez être majeur(e) et disposer d'un smartphone** Android ou iPhone.

1 Téléchargez l'application d'un des partenaires de FranceConnect+ disponible: L'Identité Numérique La Poste

2 Inscrivez-vous chez ce partenaire grâce à votre pièce d'identité

⚠ Le processus de vérification de votre identité peut être long ou interrompre temporairement votre démarche.

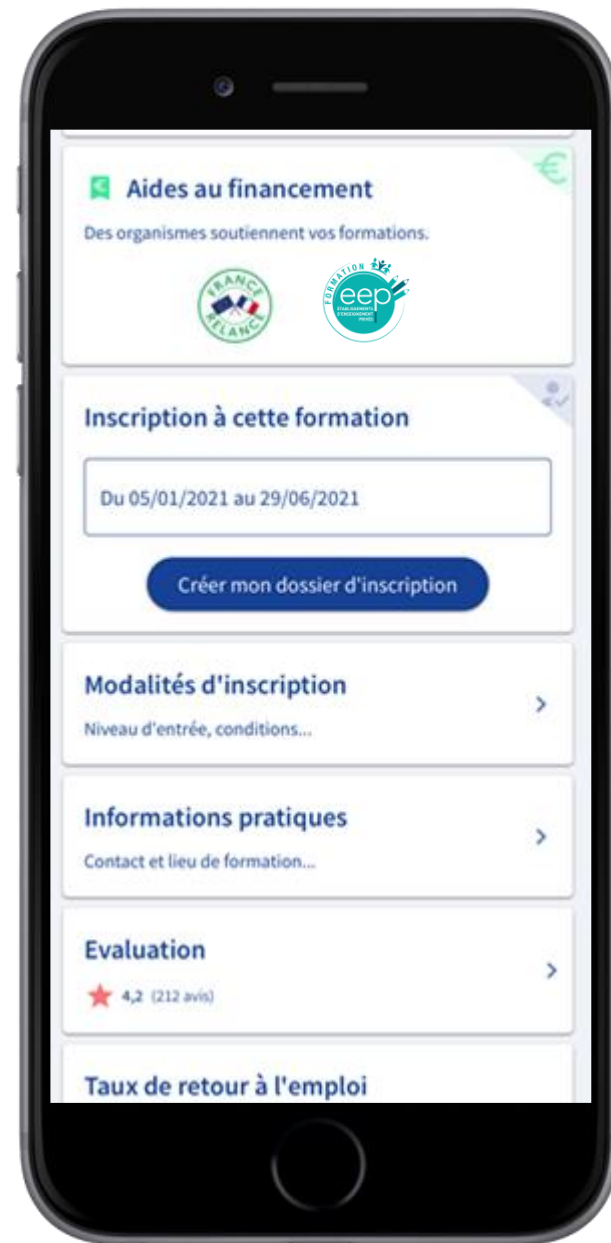
3 Choisissez le code confidentiel que vous utiliserez lors de vos démarches

C'est terminé ! Vous pouvez désormais utiliser votre identité numérique sécurisée avec FranceConnect+

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/je-ne-remplis-pas-les-conditions-pour-utiliser-franceconnect-0>

JE CONSULTE LA FICHE FORMATION

Je visualise le détail de la formation et les organismes qui peuvent me financer.

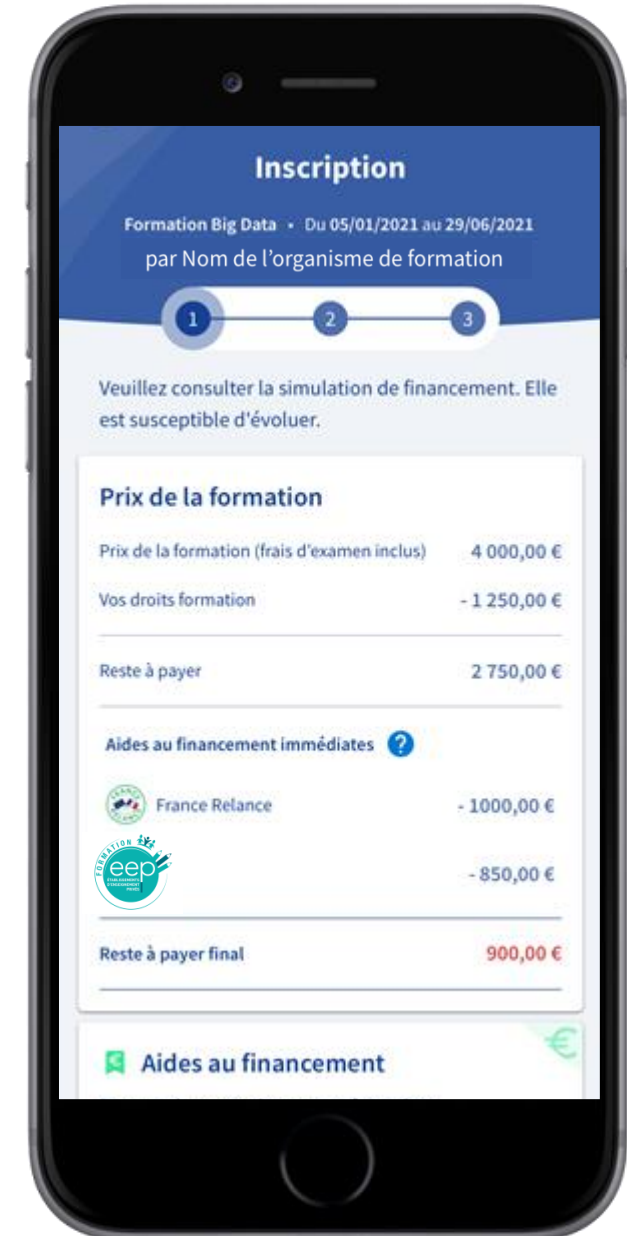
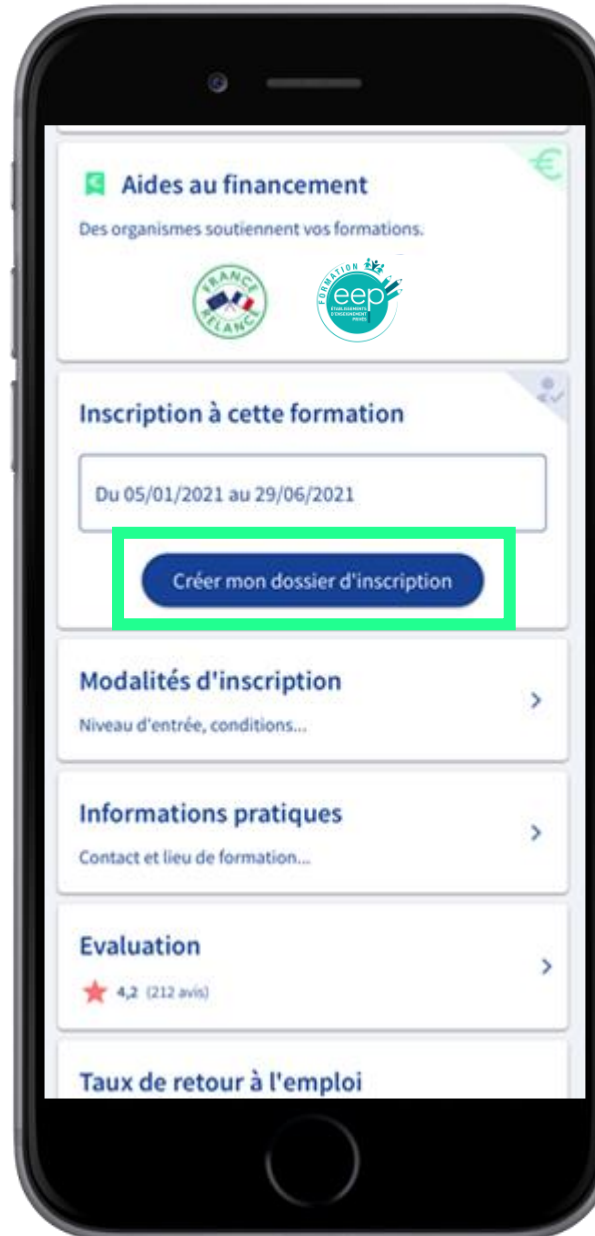


JE CRÉE MON DOSSIER D'INSCRIPTION

Je clique sur « Créer mon dossier d'inscription ».

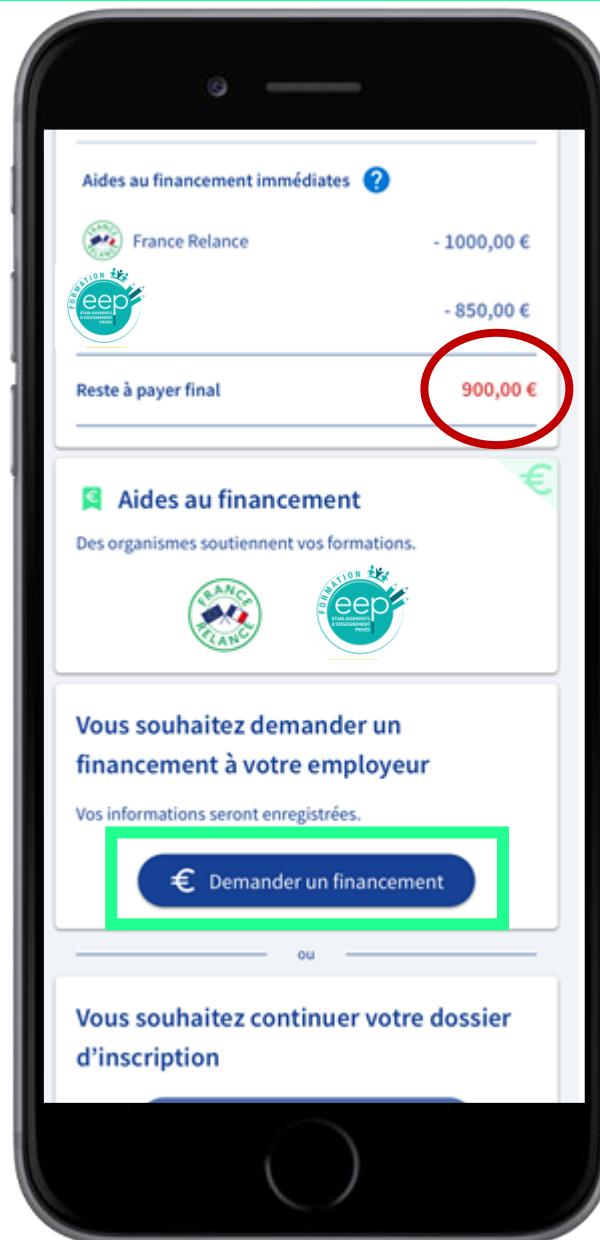
Un outil de simulation m'indique à titre indicatif les aides immédiates auxquelles je peux être éligible.

Les aides immédiates seront définitives à la validation de mon dossier.



JE DEMANDE UNE DOTATION À MON EMPLOYEUR

Je peux demander une **dotation à mon employeur** en lui fournissant le document PDF à télécharger.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Zoom : comment mon employeur peut doter mon compte

Un espace dédié aux employeurs

The screenshot shows the user interface for employers and financiers. At the top, it identifies the user as 'Société GIP MDS TEST PROJET' with ID '99900051600016'. The main heading is 'Espace des Employeurs et des Financeurs'. A welcome message states: 'Bienvenue dans l'espace employeurs de Mon Compte Formation. Retrouvez ici les services pour vous aider à accompagner vos salariés dans l'utilisation de leurs droits à la formation.' Three main actions are highlighted: 'ATTRIBUER une dotation' (Realiser ma demande en quelques clics), 'SUIVRE mes dotations' (Accéder au suivi de mes demandes), and 'PILOTER mes dotations' (Accéder à mon tableau de bord). A prominent blue button says '+ Attribuer ma première dotation'. On the right, a 5-step guide is illustrated with a person and a checklist, with a yellow button 'Lancer le guide maintenant'. A dark blue sidebar on the left contains 'Accueil', 'Tableau de bord', 'Dotation', and 'Nous contacter'.

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/espace-public>

Les dotations

Une démarche simplifiée

MINISTÈRE DU TRAVAIL **MON COMPTE FORMATION** Espace des Financeurs

Société **GIP MDS TEST PROJET**
99900051600016

Attribuer une dotation

Vous êtes sur le point d'attribuer une dotation

En quoi cela consiste ?

"Attribuer une dotation" consiste à verser sur les comptes formation de vos salariés des droits formation qu'ils pourront utiliser pour s'inscrire en ligne. Ce versement peut intervenir à la suite d'un accord avec l'un de vos salariés, en application d'un accord collectif ou pour répondre à vos obligations réglementaires. Les droits sont inscrits sur les comptes des bénéficiaires dès réception du paiement correspondant par la Caisse des Dépôts et ils sont mobilisables immédiatement par le bénéficiaire via son espace Mon Compte Formation.

1 - Quel type de dotation voulez-vous attribuer ?

Dotations volontaires <input checked="" type="radio"/> Abondements de comptes ponctuels à l'initiative de l'employeur. V	Droits supplémentaires <input type="radio"/> Abondements de comptes <u>encadrés par un accord collectif</u> prévoyant une alimentation plus favorable que celle prévue par décret. S	Dotations salariés licenciés <input type="radio"/> Abondements de comptes dus aux salariés à la suite d'un refus concernant une modification de leur contrat de travail résultant de l'application d'un accord de performance collective. L	Droits correctifs <input type="radio"/> Abondements de comptes dus aux salariés en cas de non respect des obligations relatives aux entretiens professionnels. C
--	--	---	--

2 - De quelle façon souhaitez-vous effectuer votre demande d'attribution de dotation ?

Saisir en ligne **ou** Déposer un dossier

Maximum 20 bénéficiaires

Dotations volontaires

L'attribution d'une dotation dite "volontaire" relève de l'initiative de l'employeur. Celui-ci peut par conséquent verser sur le compte d'un ou plusieurs de ses salariés, le montant qu'il souhaite.

[Article L6323-4-III du code du travail](#)

Les dotations

Trois données à saisir

Attribuer une dotation

● Bénéficiaire

○ Récapitulatif

○ Paiement

○ Attribution

Vous êtes en train d'attribuer une dotation volontaire

→ Quelle est l'identité du bénéficiaire ?

Numéro de sécurité sociale *

1 50 01 02 168 033

13 chiffres

Nom de naissance *

martin

→ Quel montant souhaitez-vous verser à ce bénéficiaire ?

Montant de la dotation *

1200,00

Montant en euros

→ Valider le bénéficiaire

appuyer sur ENTRÉE

+ Ajouter un bénéficiaire

L'employeur doit saisir 3 données :

- Le n° de sécurité sociale de son salarié
- Le nom de naissance de son salarié
- Le montant qu'il souhaite lui attribuer

Il peut :

- Soit valider le bénéficiaire saisi pour passer à l'étape 2 « Récapitulatif »
- Soit ajouter un nouveau bénéficiaire (il peut ajouter jusqu'à 20 bénéficiaires)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le salarié s'inscrit à la formation

Je complète mon dossier

Je complète mon dossier avec
les informations personnelles
demandées.

Inscription

Formation Big Data • Du 05/01/2021 au 29/06/2021
• Paris (75013) • Université Paris Sorbonne
par Nom de l'organisme de formation

1 2 3

Veuillez renseigner les champs du formulaire ci-dessous.

Informations personnelles

Nom d'usage
Planète

Téléphone mobile
06 77 91 31 75

ou

Téléphone fixe
01 26 33 06 94

Adresse e-mail
neptune.planete@mail.fr

Quel est votre lieu de résidence durant la formation ?

A mon adresse de domicile
35 Rue de Paris 60200 Compiègne

A une adresse temporaire

Informations professionnelles

Diplôme le plus élevé obtenu
Diplôme ou titre à fina...

Année d'obtention
1989

Employé

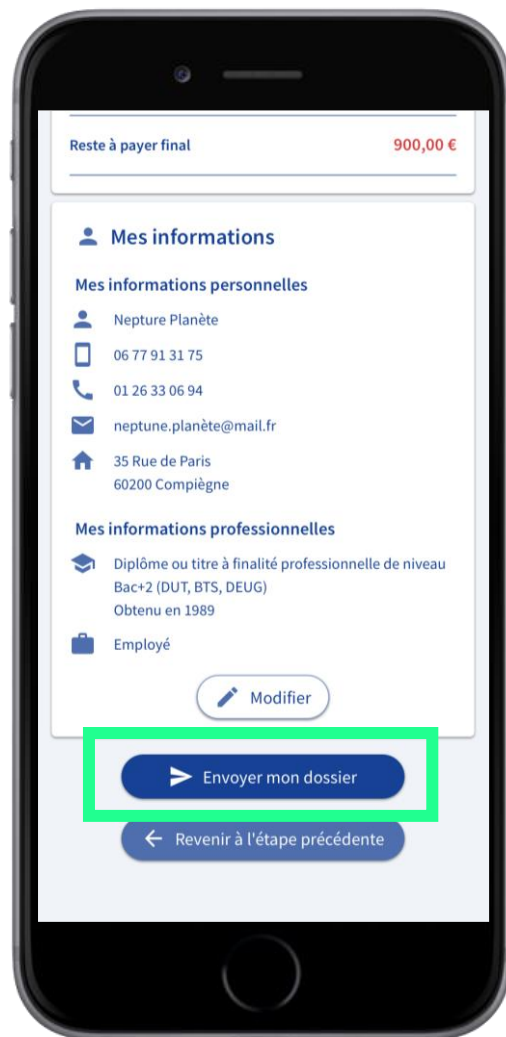
Continuer

Revenir à l'étape précédente

J'ENVOIE MON DOSSIER À L'ORGANISME

Mon dossier a été transmis à l'organisme de formation

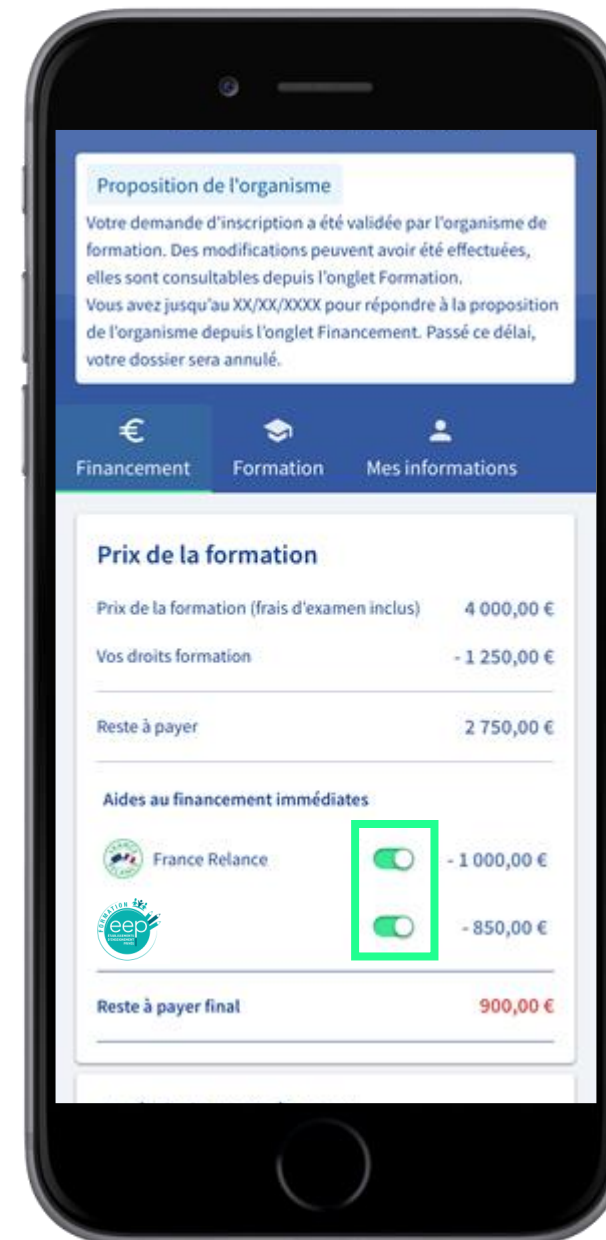
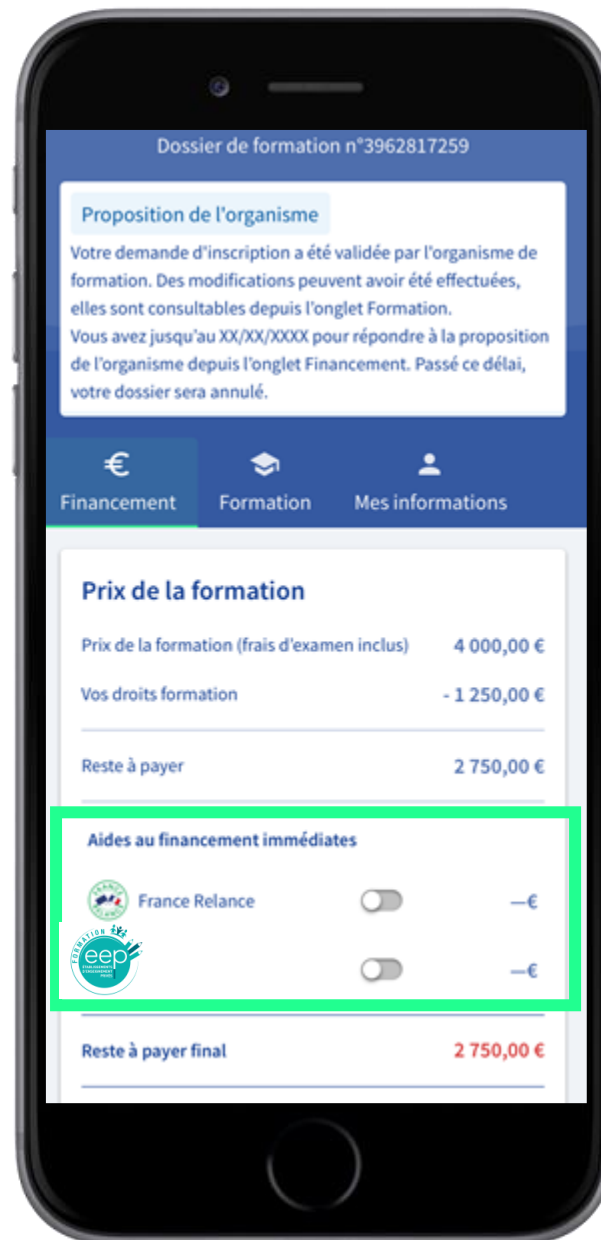
Récapitulatif de mon dossier avant envoi



JE SÉLECTIONNE LES AIDES AU FINANCEMENT IMMÉDIATES

Au retour de l'organisme de formation, je peux sélectionner les aides au financement proposées.

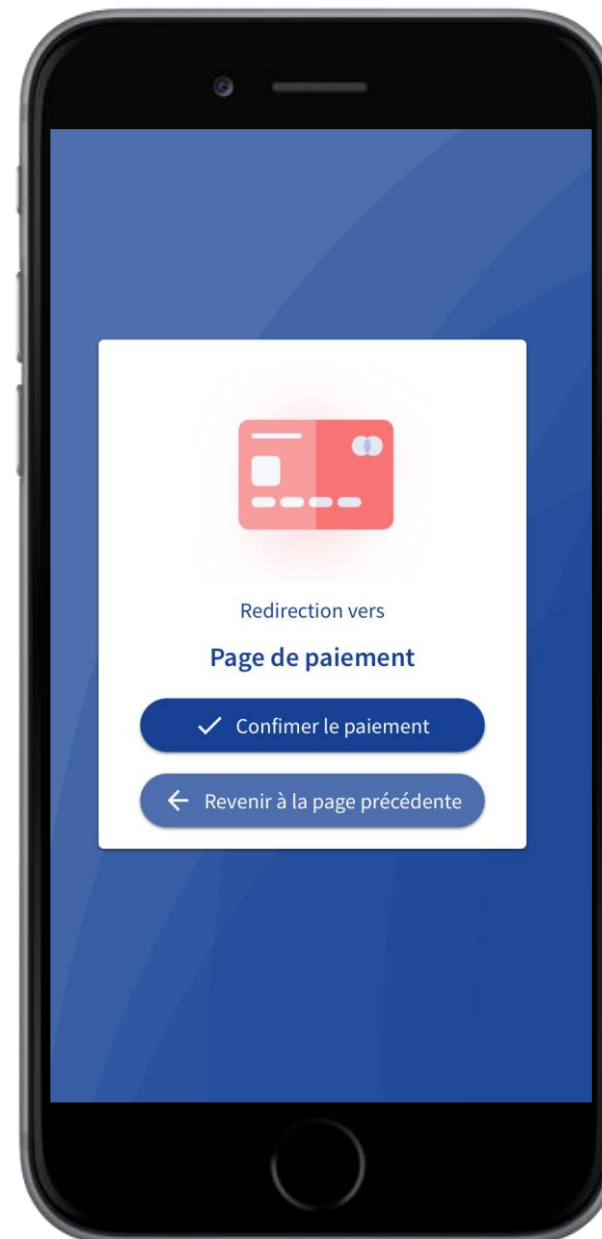
Mon **reste à payer** est automatiquement mis à jour.



JE VALIDE MON INSCRIPTION

Je donne mon accord pour mobiliser mes droits formation.

Pour valider mon inscription, je règle le reste à payer final.



Redirection vers

Page de paiement

✓ Confirmer le paiement

← Revenir à la page précédente

INSCRIPTION VALIDÉE

Je peux partir en formation !



INFORMATIONS PRATIQUES



La rediffusion sera disponible à partir du 20 avril 2023 sur le site de la Fédération des Ogec



Le support PPT et les documents seront téléchargeables sur le site de la Fédération des Ogec

Merci

Michèle Coirier, Carine Garchery

&

Aurélie Delgove

Contact : a-delgove@fnogec.org